MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

AVIS PUBLIC

PAR LA PRÉSENTE donné la soussignée directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 18 août 2026, 19h30 à la Maison du Citoyen située au 10, avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS :

- La demande vise à permettre le changement d'usage d'une remise en résidence saisonnière. Le bâtiment est implanté sur une superficie de 45,8 mètres carrés au lieu du 49 mètres carré comme stipulé dans le règlement de zonage # 216.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

33, chemin du Lac à Saint-Marc-de-Figuery.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuery ce 23 e jour de juillet de l'an 2026.

Martine Lachaine

Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 juillet 2026 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 juillet 2026.

Martine Lachaine

Martine Lachaine
Directrice générale, greffière-trésorière